

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MAI 2025 - N° 36

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

Etaient présents :

Madame BORAWSKI Geneviève

Messieurs BEAUMEL, CARRÉ Vincent, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, GRESSIER Alain, WECKER Paul

Pouvoirs : Madame ROSSI Nicole à Monsieur CARRÉ Vincent

Madame CORDEY Lydie à Monsieur WECKER Paul

Madame GERMAIN Catherine à Monsieur GRESSIER Alain

Madame EGRET Hélène à Madame BORAWSKI Geneviève

Absents : Madame MIESZKALSKI Déborah, Monsieur NUBUL Antoine

Secrétaire de séance : Madame BORAWSKI Geneviève

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Vote du taux de la taxe d'aménagement pour la zone AU
 - Autorisation donnée au maire de signer la convention de mission d'assistance en urbanisme
 - Autorisation donnée au maire de déposer une demande de subvention auprès de la Région pour le city
 - Délibération autorisant le cumul indemnitaire des indemnités RIFSEEP avec une indemnité de maniement de fonds
 - Questions diverses
-

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 3

avril 2025. Le compte-rendu n° 35 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame BORAWSKI Geneviève secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LA ZONE AU

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 11% sur toute la zone AU.

Cette taxe sera applicable à partir du 01/01/2026.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE EN URBANISME

Monsieur le Maire explique au Conseil que le nombre de dossiers d'urbanisme a augmenté et qu'il faudra bientôt traiter tous les nouveaux permis de construire qui seront déposés avec le nouveau lotissement. La personne en charge de l'urbanisme ayant sollicité une aide pour le traitement de ces dossiers, Monsieur le Maire propose donc au Conseil une convention de mission d'assistance en urbanisme et d'application du droit des sols à signer avec Monsieur Éric HENDERYCKSEN, urbaniste qualifié. Ladite convention est établie pour une durée d'un an à partir de sa date d'exécution et fixée sur la base de 70 € HT de l'heure travaillée ; dans la limite de 14 000 € HT, soit 200 heures.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LE CITY

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes propositions reçues pour l'étude de faisabilité d'un city parc. Il explique également que ce projet pourrait être financé en partie par la Région et demande donc au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

DELIBERATION AUTORISANT LE CUMUL INDEMNITAIRE DES INDEMNITES RIFSEEP AVEC UNE INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire explique au Conseil avoir été informé par le service de gestion comptable de Meaux que depuis le 31 janvier 2025, les agents territoriaux peuvent cumuler des indemnités RIFSEEP avec une indemnité de maniement de fonds lorsqu'ils exercent des fonctions de régisseur.

Il propose donc de verser cette indemnité de maniement aux agents territoriaux concernés.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 4 pouvoirs

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h au monument aux morts.

ORGANISATION DU 13 JUILLET

Les associations Envisages, ALF et Carpat and Co participeront aux festivités. Envisages proposera des jeux pour les enfants, ALF s'occupera de la restauration sur place et Carpat and Co organisera un karaoké et une soirée dansante.

La Commune prendra à sa charge l'apéritif, la retraite aux flambeaux et le tir du feu d'artifice au terrain multisport.

CONCERT À L'ÉGLISE

La Municipalité organise un concert d'harmonica et de guitare au profit de la restauration de son église le vendredi 20 juin 2025 à 20h30.

KERMESSE DE L'ÉCOLE

La kermesse de l'école aura lieu le samedi 21 juin 2025 avec un spectacle de l'école à 10h00.

PROJET ESCOFI

Le projet suit son cours.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 21h50.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne
GDSA	=	Groupe de Défense Sanitaire Apicole
OSAD	=	Organisation Sanitaire Apicole Départementale
IFER	=	Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux
TGAP	=	Taxe Générale sur les activités polluantes
PLU	=	Plan Local d'Urbanisme
AVACS	=	Association Vaincre le Cancer Solidialement
CGPPP	=	Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
DDT	=	Direction Départementale du Territoire
EPCI	=	Établissements publics de Coopération Intercommunale

Signatures des Conseillers présents
